

DECISION N° P 23-11

Portant signature d'un contrat de prêt De 2 400 000,00 euros auprès du Crédit Agricole des Savoie

- ✓ Vu l'arrêté préfectoral portant création du syndicat mixte Chambéry-Grand Lac économie,
- ✓ Vu la délibération N° C20-59 portant délégation de compétences à la présidente pour réaliser des emprunts dans la limite du montant des emprunts inscrits au budget,
- ✓ Vu le résultat de la consultation réalisée auprès des établissements bancaires,
- ✓ Vu l'avis favorable de la commission des finances lors de sa réunion du 2 octobre 2023,

Considérant que le montant de l'emprunt inscrit au BP 2023 au Budget Général s'élève à 5 277 350,00 euros,

DECIDE

Article unique :

La signature d'un contrat de prêt avec le Crédit Agricole des Savoie dans les conditions suivantes :

- Montant du financement : 2 400 000,00 euros
- Durée : 60 mois
- Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois,
- Marge : 1,3300 %
- Taux d'intérêt annuel variable : index de référence + marge de 1,3300 % l'an
- Taux d'intérêt initial : 5,2980 %
- Amortissement : In fine
- Frais de dossier : 2 400,00 euros
- Commission de confirmation prélevée à terme échu trimestriellement : 900,00 euros
- Remboursement anticipé : autorisé sans pénalité.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 7 novembre 2023



Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Présidente